

Procès-verbal de la commission recherche : séance du 21 février 2019

-Ordre du jour de la CR du 21 février 2019

- PV du CR du 21 septembre 2018, 22 novembre 2018, du 13 décembre 2018, du 20 décembre 2018.
- Equipes-projets (premier AAP)
- Co-financements aux GIS
- Co-financements aux revues scientifiques
- Questions diverses

Etaient présents : P Antolin, E Benoit, F Boutoulle, H Camarade, V Laurand, X Amelot, G Guerin, MG Daslakis, L Ducourneau, A Leck

Etaient représentés : F Cadiou, B Calas, B Collignon, R Etxepare, M Figeac, A Gossot, MC Manes Gallo, A Florenchie, S Amorin, L Capdetrey, G Deymier, N Guillot, I Touton, A Lamoulie, M Delrey

F Boutoulle ouvre la séance à 14h15

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, M Boutoulle met au vote les PV des CR qui auraient dû être votés en séance du 10 janvier : cela concerne les PV suivants : PV du CR du 21 09 2018, du 22 novembre 2018 et du 13 décembre 2018.

Un seul nouveau PV est donc présenté en séance celui du 20 décembre 2018.

La commission adopte à l'unanimité les PV ci-dessus mentionnés

1) Equipes-projets

F. Boutoulle rappelle pour commencer les objectifs des équipes-projets et quels sont les financements alloués (voir CR du 27 -09-2018, 18-10 2018 et infos ENT onglet recherche/AAP). Deux AAP sont ouverts (clôt le 21 janvier et le deuxième 26 avril). Les expertises sont extérieures, elles suivent 4 critères qui sont :

1. qualités scientifiques du projet, de l'équipe et du/de la coordonnateur ou coordinatrice;
2. teneur du projet : originalité, positionnement dans le contexte national et international, dimension interdisciplinaire, applicatives et/ou transférables, potentiel structurant
3. adéquation entre les moyens demandés le phasage et l'ambition du projet
4. impact en termes de visibilité scientifique, académique (recherche et formation) et non académique. Partenariats identifiés .

F Boutouille présente chacun des deux dossiers en reprenant chacun des items de la demande de soutien, le projet scientifique, les objectifs et ses arguments, les liens avec les formations, les phasages et les actions, les partenariats, le budget et les actions.

1.a.) Premier projet – équipe « dynamiques, interactions et interculturalités en Asie »

Portage : Anne GOSSOT (CLARE), Rémi CASTETS (TELEM), Stéphane Couralet (CLLE ERSSàB), David Waterman (ULR)

Objectif : création à terme d'une équipe de recherche

Composition : 27 membres UBM (CLARE, TELEM, CLLE ERSSàB, CLIMAS, MICA, CEMMC, SPH, Passages), 6 ULR, 1 CNRS, 1UB, 1 IEP,

Thème : Le projet propose de structurer une réflexion commune autour des enjeux, culturels, linguistiques, sociaux, économiques et politiques, liés à la montée en puissance de l'Asie et à ses interactions avec le reste du monde.

Les deux évaluations sont positives (voir ci-dessous)

Remarques :

Un des évaluateurs mentionne le caractère très interdisciplinaire des membres et le considère comme un potentiel atout majeur ; c'est aussi un risque pour la structuration de la recherche.

La part du budget « documentation » suscite des interrogations, même si cette dépense est placée en année trois après deux années de test, d'évaluation et après l'arrivée des premiers co-financements sollicités.

A la question posée sur l'impact de la dotation sur les autres UR d'UBM une fois le projet d'EP atteint par la création d'une nouvelle UR, FB confirme qu'en effet une dotation devra être prévue en cas de création d'une nouvelle UR, mais que cela se fera dans le respect des règles d'allocation aux équipes, au sein duquel intervient le critère taille. Quant à la question de l'augmentation globale de l'enveloppe allouée aux UR, il rappelle que celle-ci a été augmentée en début de mandat, et qu'il n'est pas possible de s'engager au nom de la prochaine équipe.

	QUALITE SCIENTIFIQUE PROJET/EQUIPE	TENEUR DU PROJET	ADEQUATION MOYENS, PHASAGE ET AMBITION	IMPACT VISIBILITE PARTENARIATS
E-P Asie EV1	A+	A	A+	A+
E-P Asie EV2	A-	A	A+	A
E-P Asie EV3	A+	A+	A	A
E-P Hybridités savantes EV1	A	A	A	A
E-P Hybridités savantes EV2	A+	A+	-	A+

2.b.) deuxième projet-équipe « Hybridités savantes : construction, circulation, mobilisation des savoirs en France à la Renaissance »

Portage : Violaine Giacomotto-Charra, TELEM

Objectif : 2a Un projet scientifique autour d'un objet de recherche (ou d'une aire) permettant de mieux positionner l'université au cœur des grands enjeux de la recherche actuelle en LLASHS, tels

qu'ils ont été identifiés par la stratégie nationale de la recherche ainsi que par les opérateurs qui la relaient

Composition : 8 membres UBM (SPH TELEM, CEMMC, CLARE, AMERIBER), 1 UPPA, 1 Univ. Bretagne Occidentale, 2 Univ. Poitiers, 1 UB, 1 Univ. Tours, 1 CNRS, 1 Univ. Rouen, 1 Univ. Bale

Thème : Le projet propose de s'interroger sur les savoirs à la Renaissance à partir de trois problématiques majeures : la mise en forme des savoirs (modèles pédagogiques et philosophiques, inventions de formes et de genres, modalités d'écriture), leur circulation (moyens, réseaux) et leur mobilisation (usages en contexte, destinataires). L'originalité du projet est de saisir la question à travers la notion d'hybridité, dont il entend définir le sens, les enjeux et les limites, à partir d'une méthode interdisciplinaire, adaptée au décroisement propre à la Renaissance

Les deux évaluations sont positives (voir ci-dessus)

Remarques : FB explique pourquoi un des deux experts n'a pas émis d'avis sur la partie budgétaire. Pour ce projet, un élu s'étonne qu'il y ait peu de relations avec le Centre de d'étude Supérieures de la Renaissance à Tours, donc quel est le positionnement par rapport à cette UR. Et qu'il manque au dossier une identification claire de son environnement, ce qui pourrait être une faiblesse pour son développement.

Au moment du passage au vote, des élus expriment leur opposition sur le principe des équipes-projets et sur les financements qui leur sont accordés, jugeant que cette somme aurait pu être utilisée autrement et qu'elle diminue le soutien PSE. Ces mêmes élus contestent les orientations de l'utilisation de cette somme supplémentaire (équipes-projets et soutien aux projets émergence), considèrent qu'il n'y a pas eu de consensus sur ces deux orientations, ni sur l'engagement de trois ans. F. Boutouille rappelle qu'il en a été question lors des CR de septembre et d'octobre, sans que les élus ne s'y soient opposés, et que, contrairement à ce qui vient d'être dit, cette enveloppe n'enlève rien ni à la PSE ni aux UR puisqu'elle vient en plus. L'idée est bien de faire remonter, depuis les collègues, des idées de structuration et non que la présidence dicte ses orientations et thèmes de soutien.

15H15 : Interruption de séance : les élus demandent à se concerter

Reprise de la séance 15h40

Remise au vote :

Lancement et soutien équipe-projets « dynamiques, interactions et interculturalités en Asie »

2 abstentions

Contre : 7

Pour : 16

Lancement et soutien équipe-projets « hybridations

Abstention : 3

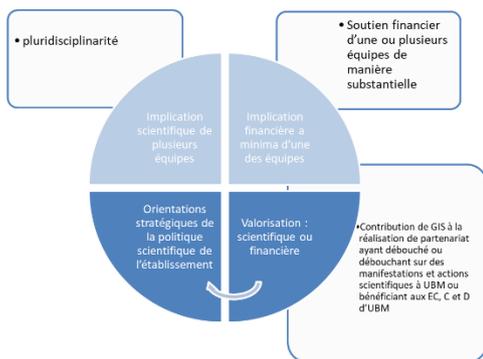
Contre : 7

Pour : 15

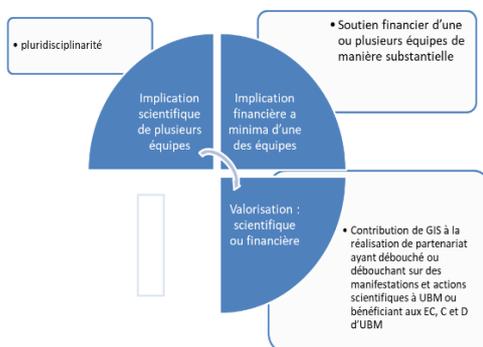
Demande des élus : demande discussion sur répartition entre montant PSE sur 2020 et montant année 2 des équipes-projets

2) Co-financement des GIS

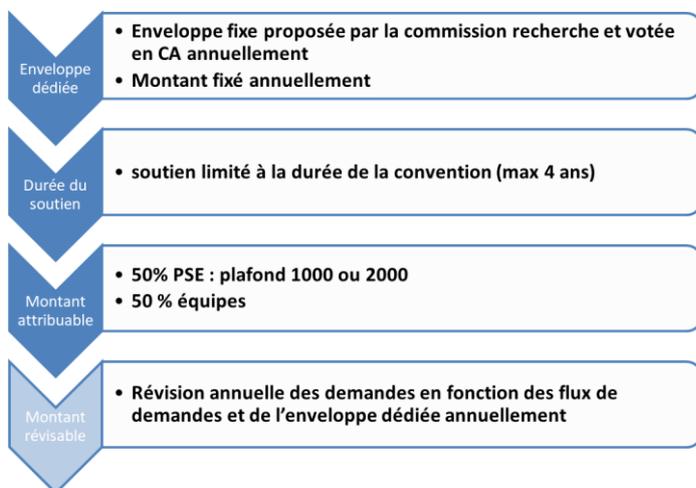
F Boutouille rappelle que lors de la CR du 10 janvier, les critères retenus de co-financement des GIS ont été présentés et discutés (schéma ci-dessous), critères au nom desquels, en l'état des informations transmises, il a pu être accordé un avis favorable pour un co-financement du GIS « études touristiques » de 1000 €. Les informations qui manquaient alors pour donner suite aux autres demandes de co-financement ayant été transmises depuis, la commission de la recherche adopte à l'unanimité la proposition de financement des GIS telle que présentée ci-dessous



2 critères obligatoires et 1 des 2 n'est pas obligatoire



3 critères obligatoires



			2018	Soutien Financier accordé pour 2019
GIS humanités	Olivier Devillers	Ausonius	1000	/ GIS terminé

GIS Afrique	Bernard Calas	LAM	2000	2000
GIS Moyen-Orient et Mondes musulmans	Eric Benoit	TELEM EA 4195	1000	0
GIS Institut des Amériques	Lionel Larré (délégué UBM auprès de l'IdA depuis 2013)	CLIMAS, AMERIBER et PASSAGES	2000	2000
GIS études touristiques	B. Collignon	Passages	/	1000 (déjà validé à la dernière CR de janvier 2019)
GIS "Histoire et sciences de la mer"	Caroline Le Mao	CEMMC	/	/

3) Co-financement des revues scientifiques par l'établissement

Ce point vient en suivant de la discussion qui a eu lieu en CR du 22 novembre 2018.

Une fiche-type de demande de soutien a été réalisée en fonction des critères discutés et retenus en séance, puis adressée aux revues demandeuses de co-financement ou dont le co-financement de deux ans arrivait à terme. Seule une des revues bénéficiaires de co-financement les années précédentes n'en a pas demandé pour 2019, les *Annales du Midi*, car le budget prévisionnel de l'association qui s'en occupe est équilibré. Trois nouvelles demandes ont été exprimées, pour des revues nouvelles (*Genre en série, Communication technologie et développement, Revue française des méthodes visuelles*), ou plus anciennes (*Figures de l'Art*). Deux bureaux de la recherche se sont ensuite consacrés à l'examen de ces demandes. Celui du 28 janvier a travaillé sur la mise en place d'une fiche d'évaluation afin d'examiner les critères identifiés comme essentiels :

- Critères de scientificité
- Critères pour évaluer la diffusion (conformité avec orientations adoptées par UBM)
- Critères pour apprécier la demande de soutien, notamment budgétaires

Le BCR a souhaité que l'évaluation prévoit une proposition d'évolution et un suivi de l'amélioration des revues pour les années à venir afin de progresser dans le domaine et son environnement. Le second bureau, réuni 18 février, a travaillé sur l'analyse et l'expertise des retours d'évaluation.

F Boutouille précise, pour synthétiser les propositions du BCR, que les dossiers se sont révélés très différents les uns des autres. Les informations ne sont pas toujours assez détaillées,

notamment d'un point de vue budgétaire, pour arriver à bien percevoir le coût éditorial et la manière dont celui-ci est couvert par les produits (ventes, abonnements, subventions). Pour deux revues, c'est le critère de scientificité qui est interrogé. De plus pour certains dossiers, il s'avère que le montant demandé à la PSE ne semble pas opportun du fait d'un budget faisant apparaître un excédent. De manière générale, il a été considéré qu'il n'y a pas lieu de penser le cofinancement PSE pour les revues avec une forme d'automatisme, reproduisant les montants demandés ou obtenus précédemment, à l'instar des cofinancements fixés par des conventions. Ceux-là doivent pouvoir correspondre avec des choix stratégiques fixés par l'établissement en matière de publications scientifiques et qu'il doit y avoir cohérence entre les actions et les politiques de l'établissement, nationale et internationale dans le domaine. Ces orientations sont rappelées : vigilance sur le respect des règles de scientificité (*peer reviewing*, apparat critique, etc) et de transparence éditoriale (réunions régulières du comité éditorial, CR de ces réunions, sélection des propositions, etc) ; inscription de la politique éditoriale dans l'agenda du libre accès des publications tel que défini par la loi République numérique qui fixe un délai maximum d'embargo (12 mois en SHS) et qui ont été ensuite adoptées par la CR ; réduction de la barrière mobile ; évolution vers une diffusion sur une plateforme de revues pour les numéros courants (type *open edition*) ; communication aux auteurs des fichiers éditeurs pour une mise en ligne sur la plate-forme d'archive ouverte (HAL à UBM) ; objectif d'amélioration du référencement des publications dans les bases ERIH+, WOS, SCOPUS, ce pour quoi une procédure d'accompagnement des revues est en cours d'élaboration à la direction de la recherche. FB rappelle aussi que l'établissement a fait le choix de concilier autant que possible l'objectif du libre accès des publications avec la prise en compte des modèles économiques des revues dans le respect de l'engagement à soutenir la bibliodiversité. La direction de la recherche qui met en œuvre cette politique peut également, dans le même souci de mutualisation et de coordination, engager avec les revues qui le souhaitent une étude sur une application de reviewing pouvant être généralisée localement.

La somme des demandes s'élève à 45063€.

Les propositions du BCR sont présentées en séance, voir ci-dessous le tableau de synthèse

En vert sont identifiées les nouvelles demandes de revues.

Le tableau de synthèse présente les différentes demandes de soutien de revues, ainsi que le montant demandé, le montant proposé par le BCR avec une synthèse des évaluations et des préconisations à suivre.

Des questions sont posées.

Sur la différence entre les montants demandés et les montants proposés par le BCR, et qui seront explicitées aux directions de revues.

A propos de la revue *Communication technologie et développement*, cette différence, importante dans ce cas, s'explique par une surestimation des traductions ainsi que les déplacements et missions pour le comité de lecture.

A propos du coût de fabrication de la revue *Dynamiques environnementales*, sous un format « papier » (couleur et magazine), en regard de sa diffusion, à quoi il est répondu que la revue sera en diffusion électronique sur openEdition (ex revues.org). Il convient aussi de réduire la barrière mobile et fournir les fichiers éditeurs aux auteurs à partir du délai d'1 an sans attendre le déploiement numérique ; améliorer également le référencement après déploiement numérique ; projet d'annuaire non soutenu

A propos de la revue *Aquitania* : évoluer vers une diffusion sur une plateforme de revues pour les numéros courants (type open edition); améliorer le référencement ; Réduire la barrière mobile et fournir les fichiers éditeurs aux auteurs à partir du délai d'1 an ;

A propos de la *Cahiers d'outre mer*, Réduire la barrière mobile et fournir les fichiers éditeurs aux auteurs à partir du délai d'1 an ; améliorer le référencement.

A propos de la *Revue des Etudes anciennes*, dont le comité de lecture ne s'est réuni qu'une fois, depuis 2007 ou 2010, ce qui n'est pas acceptable. Le co-financement est conditionné à la réunion de ce comité de lecture. Dans tous les cas, il est important de mettre l'accent sur la nécessité de son organisation. Prévoir la diffusion numérique sur une plateforme de revues pour les numéros courants. A l'objection, apportée en séance, que le cofinancement PSE avait été anticipé dans le budget prévisionnel de la revue, il est répondu que la PSE appuie des développements entrant en cohérence avec les orientations adoptées en CR et que si une revue souhaite en promouvoir d'autres, il lui appartient de les financer elle-même.

A propos du *Bulletin Hispanique*, qui doit aussi évoluer vers une diffusion sur une plateforme de revues pour les numéros courants, réduire la barrière mobile, et fournir les fichiers éditeurs aux auteurs à partir du délai d'1 an, il est exposé que le souhait de financer un annuaire pour développer la vente papier n'est pas cohérent avec le contexte actuel et l'évolution des achats et ventes.

A propos d'*Horizon théâtre*, qui doit aussi évoluer vers une diffusion sur une plateforme de revues pour les numéros courants, le montant demandé a été diminué également au regard du modèle de diffusion.

A propos de *Lumières*, dont le rejet du dossier de candidature par *Revue.org* doit être considéré comme un signal d'alerte, il est proposé de reconduire la subvention pour un an seulement, sous conditions de transformation de l'organisation éditoriale et du mode d'évaluation des articles (généralisation du *peer-reviewing*) en vue d'une nouvelle soumission à open edition: stricte expertise des propositions d'articles, réunions du comité de lecture ; fournir également les fichiers éditeurs aux auteurs à partir du délai d'1 an sans attendre le déploiement numérique.

A propos de *Serbica* : la revue ne répond pas aux critères de scientificité. Absence de données attendues sur le critère scientificité (apparat scientifique des articles, peer-reviewing, référencement), projet éditorial de "base de données" inabouti, informations budgétaires lacunaires.

Figures de l'art : le dossier est insuffisamment étayé : informations manquantes permettant d'apprécier le critère scientificité (peer-reviewing, réunions du comité éditorial), le critère diffusion numérique ou libre accès, ou encore sur le budget (peu clair et ne faisant pas apparaître des besoins identifiés).

Revue française des méthodes visuelles ; Revue qui n'a pas 3 ans d'existence - demande non recevable

Questions mises au vote :

- Proposition de voter la proposition du Bureau de la commission recherche dans sa totalité
- Proposition de soutien accordé sur deux ans avec suivi des actions sauf pour la revue

« Lumières » qui aura un accompagnement financier d'un an et possibilité d'avoir la deuxième année si les conditions d'évolution sont respectées

↳ La commission recherche adopte à l'unanimité les deux propositions de vote ci-dessus mentionnées

↳ La commission recherche adopte à l'unanimité la proposition de soutien financier des revues scientifiques telle que présentée ci-dessous

Titre de la revue (dont nouvelle demande)	Co-financement demandé en 2019	Co-financement validé par la CR
Aquitania (1983->)	3 000 €	2 500 €

Bulletin hispanique (1899->)	4 000 €	3 000 €
Cahiers d'outre-mer (1948->)	3 400 €	1 500 €
Communication & Organisation (1992->)	2 500 €	1 500 €
Communication, technologies et développement (2014->)	5 663 €	1 500 €
Dynamiques environnementales : Journal international des géosciences et de l'environnement (2011->)	4 000 €	3 000 €
Figures de l'art (1992->)	3 000 €	- €
Genre en séries : cinéma, télévision, médias (2015->)	1 500 €	1 500 €
Horizons/théâtre (2012->)	4 000 €	2 000 €
Lumières (2003->)	3 000 €	2 000 €
Revue des Études Anciennes (1899->)	5 000 €	3 000 €
Annales du Midi. Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale (1889->)	- €	€
Revue Française des Méthodes visuelles (2017->)	3 000 €	
Serbica (2013->)	3 000 €	- €
TOTAL	45 063 €	21 500 €

Levé de la séance 17H15

Fait à Pessac, le 21 février 2019

La présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.